



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2026_28

L'An deux mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13/05/2026

DATE D’AFFICHAGE : 13/05/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme Nathalie DARRAGUS, M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER à M. Baptiste IBANEZ, Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : SÉJOUR ÉTÉ 2026 – CLUB JEUNES : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES.

Le Club jeunes de Villejust propose l'organisation d'un séjour en Vendée du 6 au 11 juillet 2026 aux jeunes à partir de 12 ans (niveau 5ème). Encadrés par 3 animateurs de la commune. Au total 20 places sont disponibles pour ce séjour en pension complète au centre La Porte Océane.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29 ;



CONSIDÉRANT la volonté de la commune de procéder à l'organisation d'un séjour été pour les enfants de 12/16 ans inscrits au club jeunes de la commune de Villejust ;

CONSIDÉRANT la proposition de devis du centre d'hébergement La Porte Océane d'un montant de 5550.00 euros ;

CONSIDÉRANT que le coût total prévisionnel du séjour s'élève à 9423.29 euros comprenant les activités, le transports et l'hébergement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de délibérer pour fixer la participation des familles pour ce séjour et de définir les modalités de paiements ;

CONSIDÉRANT la présentation à la Commission Municipale du 11 mai 2026 ;

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de :

- Fixer la participation des familles domiciliés à Villejust à 320.00 euros par enfant.
- Dit que le montant total du séjour devra être règle en totalité avant le 30 juin 2026.
- Possibilité de paiements en 3 versements :

– Avril 2026	1 ^{er} versement	110.00€
– Mai 2026	2 ^{ème} versement	110.00€
– Juin 2026	3 ^{ème} versement	100.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE les propositions susvisées.

DÉCIDE de comptabiliser les dépenses et les recettes sur le budget communal de l'exercice 2026.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 18/05/2026*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*